

- **COMPTE RENDU de la séance du 10 décembre 2014**

12 membres présents et 3 excusés avec pouvoir donné.

1. Approbation de la convention de rétrocession anticipée de la voirie du Lotissement du Gros Caillou.
 - Le notaire a rédigé une convention qui est approuvée et qui permettra de procéder au déneigement dès cet hiver.
 - Par contre, des conditions sont posées pour garantir la qualité des ouvrages à rétrocéder. Le notaire prend sous sa responsabilité de finaliser l'association syndicale prévue dans les statuts initiaux pour le devenir de la parcelle du bassin de rétention. La commune en assurera l'entretien comme convenu une fois par an.
 - Le cout s'élève à 901 € (1€ symbolique plus 900 € de frais de notaire).
 - Il est décidé de réguler la circulation sur l'allée du Pré Fleuri, un panneau « Sens Interdit sauf riverains » sera apposé.
 - Un courrier explicatif sera adressé aux riverains pour que chacun dispose de la même source d'information mais surtout pour que chacun s'implique dans les démarches à mettre en œuvre.
2. Validation des projets du prochain contrat triennal, Le pôle de la Grand-Croix est programmé pour 1 500 K€ avec honoraires. La répartition pour unité se décompose ainsi :
 - a. Caserne pompier : 50 % de la surface : 685 K€HT
 - b. Local technique : 30 % de la surface : 411 K€HT
 - c. Espace associatif : 20 % de la surface : 275 K€HT.Un projet de voirie sera inscrit pour une enveloppe de 100 ou 150 K€ comprenant le carrefour de la rue des Sapins à adapter pour les besoins de la zone artisanale et le chemin de la Protière. Les demandes de subventions aux autres organismes peuvent partir.
3. Ajustement de crédits :
 - a. du budget général pour 400 € au compte 73925 pour les péréquations intercommunales. Les notifications sont arrivées après le budget.
 - b. Virement au compte 6615 du budget de l'assainissement de 3 000 € pour intérêt sur ligne de trésorerie. Une subvention du conseil général de 190 000 € pour la STEP a été versée. Il reste encore à percevoir 136 152.26 € en 2015.
4. Convention avec le SIMOLY pour les autorisations d'urbanisme.
 - La participation est calculée avec un fixe de 1 €/ habitant pour 1460 habitants auquel s'ajoute un forfait prévisionnel par dossier PD et DP. Le total pour 2015 est de 3 624 €. Il a été créé deux postes à plein temps pourvu par du personnel spécialisé en urbanisme.
5. Acceptation du retrait de la commune de Givors du SYDER et adhésion au contrat de fourniture d'électricité avec le SYDER.
 - Le conseil prend note de l'enjeu de la mise en marché de l'électricité et donne son accord.
6. Engagement avec le notaire des transactions de l'impasse "Bellevue".
 - Le cadastre a fait retour des arpentages. On rappelle les conventions antérieures. Monsieur Laurent VENET, impliqué comme les autres propriétaires des lieux à la transaction prévue depuis 2011, se retire de la salle pour ne pas impacter la décision. Le conseil municipal confirme le rachat de la colonne d'assainissement et des terrains nécessaires à la voie "Impasse Bellevue" dans les conditions prévues depuis 2012.
 - Pour un autre lieu, le Maire souligne le succès d'un dossier resté longtemps bloqué.

7. Produit des Amendes de Police accordé pour 8 929.00 €. La commune confirme son engagement sur les travaux. Le taux de subvention sur ce programme est de 47 %.
8. Admission en non-valeur d'impayés pour un montant de 276.43 €. L'accord se justifie sur tous les dossiers.
9. Reconduction du contrat pour le CDG (Centre De Gestion) en médecine préventive, gestion de retraite et mission assistance juridique.
10. Participations fiscalisées pour le Syndicat des Eaux de 3 672.52 €, le SIVOS 650 €. La fiscalisation est reconduite.
11. Organisation des manifestations de fin d'année et de début 2015 et calendrier des séances de Conseil Municipal de 2015.
 - Le point est fait sur la distribution des plaques de rues remises en même temps que les sacs poubelles. La poste s'engage, pendant un an, à faire le lien entre l'ancienne et la nouvelle adresse. Mais il faut faire l'effort de bien mettre à jour tous les documents. Pour les impôts, une case est prévue à cet effet et on peut le porter en remarque. Les listings de noms de rues seront adressés aux services fiscaux pour conforter les démarches des particuliers.
 - Si quelques panneaux sont "mal tournés" on veillera à les repositionner. On souligne l'implication des employés techniques qui se sont bien investis.
 - Les élections cantonales auront lieu le 22 et le 29 mars. Les horaires classiques 8 h - 18 h sont retenus.
 - Le 29 mars aura lieu le printemps du tourisme.
12. Compte-rendu de la délégation du maire.
 - Le bilan des dossiers depuis le début de la mandature est présenté.
13. Bilan des commissions et questions diverses.
 - a. Lecture des mesures de protection pour la grippe aviaire. La commune est concernée ni par les élevages de plus de 100 volailles ni par le périmètre d'action.
 - b. L'éducation nationale confirme son engagement de financement de TAP pour une année de plus.
 - c. Courrier en faveur du maintien d'un médecin à Haute-Rivoire.

Les élus ont tous conscience de l'enjeu et de la qualité du tissu médical et aussi du souci rencontré dans le milieu rural pour le remplacement des médecins. L'AMF Association des Maires de France, sera interrogée pour savoir quelles solutions peuvent être apportées dans un cadre légal. Au niveau de la commune, il faut réfléchir à la mise en place d'un partenariat avec les structures hospitalières locales.

La séance est levée à 23 h.

La secrétaire de séance : Sandrine ANDREKOVICS.

Le Maire : Nicolas MURE